CAPA (Agricultures des régions chaudes)

CORRIGÉ D'UN SUJET D'ENTRAÎNEMENT (NON OFFICIEL)

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour un sujet d'entraînement FormaV. Ce n'est pas un document officiel de l'examen ; il peut contenir des erreurs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://capaarc.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

Épreuve E1 : Repères sociaux et outils de la vie courante

Édition 2026 • Code sujet : FV-ENT-ARC-E1 • Durée : **120 minutes** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Comprendre une question sociale et civique et prendre position (4 questions) **Page 3**

2. Utiliser des outils dans une situation de la vie courante (5 questions) **Page 5**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 8**

Sujet associé **(PDF) :** https://capaarc.fr/assets/annales/capa-arc/Éducation socioculturelle/2026/CAPA (Agricultures des régions chaudes) - Éducation socioculturelle - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Comprendre une question sociale et civique et prendre position

La commune fictive de Belle-Rivière envisage un point collectif de remplissage d'eau potable près du marché et consulte les habitants sur leurs besoins et leurs avis. Les documents présentent les acteurs et les résultats de la consultation, des témoignages d'habitants et une possibilité de participation au suivi du projet.

Histoire-géographie et éducation socioculturelle

Question 1.1. À partir du DT 1, identifier les deux acteurs qui ont organisé la consultation et indiquer les deux lieux où les habitants pouvaient donner leur avis.

Le DT 1 indique que la consultation a été organisée par **la mairie** et **l'association des usagers du marché**. Les habitants pouvaient donner leur avis **au marché** et **à la maison de quartier**. Les deux acteurs et les deux lieux sont nommés explicitement dans le document.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Consultation organisée par la mairie et l'association des usagers du marché, au marché et à la maison de quartier.

Question 1.2. Relever dans le DT 1 deux besoins ou difficultés auxquels le projet cherche à répondre. Pour chacun, indiquer l'élément du document qui permet de le repérer.

Besoin ou difficulté	Élément du DT 1
Limiter les déplacements pour accéder à l'eau	Les habitants évoquent les points d'eau éloignés.
Remplir des contenants réutilisables près du marché	Le document cite cette possibilité parmi les avantages du projet.

Ces éléments montrent que le projet vise à rapprocher un point de remplissage des habitants et des usagers du marché. Il répond à la difficulté des trajets vers des points d'eau éloignés et permet de remplir des contenants réutilisables à proximité.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le projet répond à l'éloignement des points d'eau et permet de remplir des contenants réutilisables près du marché.

Question 1.3. Dans le DT 2, repérer une raison donnée en faveur du projet et une préoccupation exprimée par un habitant, puis expliquer en quoi ces deux points de vue sont différents.

Nadia avance une raison favorable au projet : un point d'eau près du marché serait utile aux habitants et aux personnes qui y travaillent. Joël exprime une préoccupation pratique : il veut connaître les horaires d'ouverture et savoir qui vérifiera le bon fonctionnement. Les avis diffèrent donc par leur objet. Nadia met en avant l'utilité du point d'eau, tandis que Joël demande des informations et des garanties sur son fonctionnement et son suivi. Il ne rejette pas le projet.

FormaV - document d'entraînement non officiel

✓ RÉPONSE À RETENIR

Nadia souligne l'utilité du point d'eau ; Joël demande des précisions sur les horaires et le suivi du fonctionnement.

Question 1.4. Indiquer si vous êtes favorable, défavorable ou favorable sous conditions à la poursuite du projet. Justifier votre position par au moins deux arguments, dont un appuyé sur les documents, et proposer une mesure concrète permettant aux habitants de participer à la décision ou au suivi du projet.

Je suis **favorable sous conditions** à la poursuite du projet. Le DT 1 indique que 54 personnes sur 90 souhaitent utiliser le point d'eau, ce qui témoigne d'un intérêt réel. De plus, le point de remplissage près du marché pourrait limiter les trajets vers les points d'eau éloignés. Je demande toutefois que l'accès soit pratique pour les personnes à mobilité réduite, que les horaires soient affichés et que l'entretien soit organisé. Une mesure concrète serait de réunir les habitants pour recueillir leurs propositions, puis de créer un comité de suivi incluant des usagers.

Question 1.4 complétée

Organisation de la réponse argumentée

Éléments attendus	Réponse
Ma position sur le projet	Favorable sous conditions
Argument 1	Limiter les trajets
Argument 2, dont un élément appuyé sur les documents	54 sur 90 ; accès adapté, horaires affichés
Mesure proposée pour associer les habitants	Réunion ouverte et comité de suivi

À compléter par le candidat

✓ RÉPONSE À RETENIR

Favorable sous conditions : accès adapté, entretien organisé et horaires affichés ; réunion ouverte et comité de suivi associant les habitants.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Utiliser des outils dans une situation de la vie courante

Les candidats étudient les résultats d'une consultation communale et un devis prévisionnel pour l'installation d'un point collectif d'eau. Ils calculent un pourcentage, le coût du projet après prise en compte d'une subvention, puis la contribution répartie entre les foyers et sa conformité au plafond fixé.

Mathématiques et sciences économiques, sociales et de gestion

Question 2.1. Selon le DT 1, 54 personnes sur les 90 personnes interrogées souhaitent utiliser le point collectif d'eau. Calculer le pourcentage de personnes interrogées favorables à son utilisation et écrire le calcul effectué. Arrondir au pourcentage entier le plus proche si nécessaire.

On rapporte les 54 personnes favorables aux 90 personnes interrogées, puis on multiplie par 100 : $54 \div 90 \times 100 = 60$. La proportion est déjà entière : aucun arrondi n'est nécessaire.

Réponse 2.1 complétée

54 ÷ 90 × 100 = 60 %

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

60 % des personnes interrogées souhaitent utiliser le point d'eau.

Question 2.2. À partir du DT 3, calculer le coût total du matériel et de l'installation avant déduction de la subvention, et écrire le calcul effectué.

Élément	Coût total
Réservoirs	360 €
Robinets	88 €
Pose de l'installation	260 €
Total avant subvention	**708 €**

Les coûts sont déjà donnés par ligne, pour les quantités indiquées. On additionne les trois dépenses, sans déduire la subvention : $360 + 88 + 260 = 708$ €.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Réponse 2.2 complétée

360 + 88 + 260 = 708 €

✓ RÉPONSE À RETENIR

Coût total avant subvention : 708 €.

Question 2.3. Calculer le reste à financer après déduction de la subvention de 300 euros et écrire le calcul effectué.

1. Coût total avant subvention : 708 €.
2. Subvention prévue : 300 €.
3. Reste à financer : $708 - 300 = 408$ €.

Réponse 2.3 complétée

708 - 300 = 408 €

✓ RÉPONSE À RETENIR

Reste à financer : 408 €.

Question 2.4. Si le reste à financer est partagé à parts égales entre les 120 foyers de la commune, calculer la somme demandée à chaque foyer et écrire le calcul effectué.

Le reste à financer de 408 € est réparti également entre les 120 foyers. La contribution de chaque foyer est donc $408 \div 120 = 3,40$ €. Aucune approximation n'est nécessaire.

Réponse 2.4 complétée

408 ÷ 120 = 3,40 €

✓ RÉPONSE À RETENIR

Chaque foyer verse 3,40 €.

Question 2.5. Le comité de projet dispose d'un plafond de 450 euros pour la participation collective des foyers. À partir de votre réponse à la question 2.4, calculer le montant total collecté auprès des 120 foyers, puis indiquer si ce montant respecte le plafond.

On multiplie la contribution par foyer par le nombre de foyers, puis on compare le total au plafond :

- Total collecté : $3,40 \times 120 = 408$ €.
- Le plafond est respecté : 408 € est inférieur à 450 €.

Réponse 2.5 complétée

3,40 × 120 = 408 €

408 € < 450 € : plafond respecté

✓ RÉPONSE À RETENIR

408 € seront collectés : le plafond de 450 € est respecté.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Édition 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve E1 du CAPA Agricultures des régions chaudes, Édition 2026, code FV-ENT-ARC-E1 dure 120 minutes et est affectée du coefficient 2. Autour du projet communal d'un point collectif d'eau potable à Belle-Rivière, elle évalue l'analyse des avis citoyens, la formulation d'une position argumentée, le calcul de pourcentages, de coûts, de subventions et le partage d'une dépense.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Un pourcentage se calcule par : effectif concerné ÷ effectif total × 100.
- Le coût avant subvention est la somme des coûts des éléments et de la pose indiqués au devis.
- Le reste à financer se calcule en soustrayant la subvention du coût total avant subvention.
- Un partage égal entre foyers se calcule en divisant le reste à financer par le nombre de foyers concernés.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour chaque calcul, présenter les étapes demandées et écrire les unités, notamment les euros.
- Pour un pourcentage, utiliser le nombre total de personnes interrogées comme dénominateur.
- Pour la contribution des foyers, distinguer la somme par foyer du montant total collecté.
- Pour la question argumentée, annoncer clairement sa position, donner deux arguments et proposer une mesure concrète de participation.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le pourcentage de personnes favorables à l'utilisation du point d'eau ?

Divisez le nombre de personnes favorables par le nombre total de personnes interrogées, puis multipliez par 100. Ici, utilisez 54 comme effectif favorable et 90 comme effectif total, puis arrondissez au pourcentage entier le plus proche.

Q : Comment déterminer le reste à financer à partir du devis ?

Additionnez les coûts des réservoirs, des robinets et de la pose pour obtenir le coût total avant subvention. Soustrayez ensuite les 300 euros de subvention pour obtenir le reste à financer.

Q : Comment organiser mon temps dans cette épreuve de 120 minutes ?

Répartissez votre temps entre les deux parties, qui valent chacune 10 points. Répondez à toutes les questions, puis gardez du temps pour vérifier les calculs, les unités et la présence des justifications demandées.

Q : Qu'attend le jury pour noter la question de position argumentée ?

La question vaut 4 points. Le candidat doit exprimer une position compréhensible, la justifier par au moins deux arguments dont un appuyé sur les documents, puis proposer une mesure concrète associant les habitants.

Sujet associé **associé (PDF) :** https://capaarc.fr/assets/annales/capa-arc/Éducation socioculturelle/2026/CAPA (Agricultures des régions chaudes) - Éducation socioculturelle - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAPA (Agricultures des régions chaudes) : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.